

**Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et des Relations avec le
Parlement**

Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP-MCARP)

PV du Séance N° 01 CPMP/ MCARP/2023

**PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES OFFRES
N°01/ CPMP/ MCARP/2023
SEANCE DU 04 Janvier 2023 à 12 heures**

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 04 janvier à 12 heures, la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, de la jeunesse, des sports et des relations avec le parlement (CPMP-MCJSRP), s'est réunie à son siège sous la présidence de Monsieur Yaghoub DIEOL, PRMP du MCARP, suite à la convocation N°01/CPMP-MCARP/PRMP/2023 du 02/01/2023.

Etaient présents :

- Chein Cheikh Mohamed, Membre CPMP;
- BA Abdoul Aly, chef service des installations sportives l'OCO , Membre ;

- **Ordre du jour :**
- **L'Office du Complexe Olympique (OCO).**

Ouverture des offres reçues dans le cadre de l'Appel d'Offres dont les caractères sont les suivantes :

Numéro et objet : Appel d'Offres International N° : 02/OCO/CPMP/MCJSRP/2022), relatif à la fourniture et pose d'une pelouse synthétique au terrain annexe au profit de l'OCO.

Allotissement : **un lot unique**

- Mode de passation : **Appel d'Offres Ouvert National**

Source de financement : **BCI de OCO**

- Date de publication : **17 novembre 2022 sur le site de l'ARMP (www.armp.mr) et & sur le site international dgMarket**

Cette séance s'est déroulée en présence de représentants des soumissionnaires (fiche jointe).

Le Président de la séance, après s'être assuré du fait que les offres des soumissionnaires sont parvenues dans les délais prévus par le DAOI, a déclaré l'ouverture de la séance.

Après avoir vérifié que les plis reçus correspondent à ceux inscrits au registre de dépôt des offres et que les plis sont bien fermés, la Commission a procédé à leur ouverture conformément aux dispositions dudit DAOI.

v C

Les constats suivants ont été faits :

- Nombre de dossiers acquis par les candidats : **02**
- Nombre total de plis reçus avant l'heure limite de dépôt des offres : **02**
- Nombre de plis reçus après l'heure limite de dépôt des offres est de : **00**

La Commission a donc procédé à l'ouverture de **02 plis offres** et elle a lu à hautes voix les informations consignées dans le tableau qui suit :

Pli N°		01	02
Soumissionnaire		Mauritania Gazon Synthétique (MGS)	COTRAM-Sarl
Nombre de copies fournies		1 Originale + 3 Copies	1 Originale + 3 Copies
Montant de la soumission		9 857 000 MRU en TTC	24 557 888 MRU en TTC
Rabais		Pas de Rabais	Néant
Délai d'exécution		60 jours	60 jours
BPU		Fourni	Fourni
DQE		Fourni	Fourni
Existence de la garantie de la soumission	Banque	Attijari Bank	GBM
	Montant	180 000 MRU	180 000MRU
Attestation d'Autofinancement	Banque	ATTIJARI	GBM
	Montant	5 000 000 MRU	5 000 000 MRU
Acte de groupement		Sans Objet	Sans Objet
Attestation d'impôt		Copie non valide	Non Fournie
Attestation de la CNSS		Copie non valide	Copie valide
Attestation de non faillite		Sans Objet	Sans Objet
Observation		Les originales des papiers administratives doit être fournies dans 72 H à compter du 05/01/2023	Les originales des papiers administratives doit être fournies dans 72 H à compter du 05/01/2023

BA

d

Désignation de la sous-commission d'analyse :

La Commission a désigné une sous-commission d'analyse pour établir le rapport d'évaluation, relatif à cette offre dans les délais réglementaires, sa composition est annexée au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures et 50 minutes, le jour, mois et an ci-dessus.

Les Signataires :

- Yaghoub DIEOL, President de la CPMP ;



- Chein Cheikh Mohamed, Membre CPMP



- BA Abdoul Aly, chef service des installations sportives l'OCO , Membre ;

